



Séance du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026

Nombre de conseillers

- En exercice	15
- Présents	13
- Votants	15
- Absent(s) excusé(s)	2
- Absent(s)	
- Exclus	
- Pouvoir	2
DATE CONVOCATION	16/03/2026

De la commune de : **ESTIVAREILLES**

Séance du : **20 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars à 20h30 le
Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de
M BARTHELEMY Pierre, Maire.

	P	A	A		P	A	A		P	A	A
BARD Solange	X			CLAVERO Daniel	X			GIRARD Sandrine	X		
BORY Christophe	X			CROUZOLON Mathieu		X		MEREO Bruno	X		
CARRIER Alexis	X			DUBILLOT Mattéo	X			MURE Martine	X		
CARRIER Charlotte	X			FRERY Eglantine	X			PEYRET Sandra	X		
CHANUT Marion	X			GHILAS Sofiane	X			ROUX Thibault		X	

* Secrétaire séance : Eglantine FRERY * Secrétaire auxiliaire : Julien SEGUY FAVIER – Liliane GRANJON

* Pouvoir(s) : CROUZOLON Mathieu à BORY Christophe – ROUX Thibault à CHANUT Marion

ORDRE DU JOUR

- Installation du conseil municipal
- Election du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints au Maire
- Indemnités de fonction des adjoints au Maire
- Lecture de la Charte de l' élu local
- Questions diverses

M. BARTHELEMY Pierre, maire sortant accueille l'assemblée.

Madame BARD Solange, doyenne de l'assemblée procède à l'appel nominal des membres élus dans l'ordre alphabétique :

- BARD Solange
- BORY Christophe
- CARRIER Alexis
- CARRIER Charlotte
- CHANUT Marion
- CLAVERO Daniel
- CROUZOLON Matthieu (excusé représenté par BORY Christophe)
- DUBILLOT Mattéo
- FRERY Eglantine
- GHILAS Sofiane
- GIRARD Sandrine
- MEREO Bruno
- MURE Martine
- PEYRET Sandra
- ROUX Thibault (excusé représenté par CHANUT Marion)

Le nombre de Conseillers Municipaux présents est de 13, le quorum est donc atteint. Le Conseil Municipal peut être installé.

Conformément à l'article L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, la séance est ouverte sous la présidence de Madame BARD Solange doyenne d'âge du Conseil Municipal.

Le conseil municipal désigne Madame Eglantine FRERY aux fonctions de secrétaire de séance.

Deux assesseurs ont été nommé : Monsieur CARRIER Alexis et Monsieur CLAVERO Daniel.

DEL N°01-20-03-2026 – ELECTION DU MAIRE

La présidente rappelle que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages lors des deux premiers tours. Si aucun candidat n'obtient la majorité absolue après deux tours, l'élection se poursuit au scrutin secret et à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

La présidente invite les membres du conseil municipal à présenter leur candidature à la fonction de Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote. Aucun candidat à la fonction de maire de la commune ne se fait connaître. L'assemblée décide de procéder au scrutin et le candidat ayant obtenu le plus de voix sera élu maire.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après.

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : **15**

Bulletins blancs ou nul : **0**

Suffrages exprimés : **15**

Monsieur GHILAS Sofiane, a obtenu la majorité absolue. Il a obtenu : **15 voix**

Le Conseil Municipal proclame Monsieur GHILAS Sofiane, Maire de la Commune d'Estivareilles et le déclare installé.

DEL N°01-20-03-2026 – DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Le maire rappelle que le Conseil Municipal détermine le nombre d'adjoints, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le nombre d'adjoints au maire à trois.

DEL N°02-20-03-2026 – ELECTION DES ADJOINTS

Les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

M. Bruno MEROE fait connaître sa liste paritaire composée de Mme FRERY Eglantine et de M. CLAVERO Daniel. L'assemblée procède ensuite à leur élection à bulletin secret.

Nombre de bulletins : **15**

Liste paritaire d'adjoints : **14**

Blancs ou Nuls : **1**

La liste conduite par Monsieur MEROE Bruno ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue.

Sont élus :

M. MEROE Bruno, 1^{er} Adjoint

Mme FRERY Eglantine, 2^{ème} Adjointe

M. CLAVERO Daniel, 3^{ème} Adjoint

Ils sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

DEL N°03-20-03-2026 – INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Le Maire fait part au Conseil Municipal que les taux des indemnités allouées au Maire et aux adjoints sont calculés en fonction d'un pourcentage de l'indice brut 1027, conformément au barème fixé par les articles L.2123-20 et suivants du Code des Collectivités Territoriales et selon la population de la commune.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, le taux maximal de l'indemnité du Maire est de 44,3% de l'indice brut terminal et le taux maximum des indemnités des adjoints est de 11,77% de l'indice brut terminal.

Il demande donc de statuer sur le taux des indemnités qui doit être fixé à chaque renouvellement de Conseil Municipal.

Après discussion, le Conseil Municipal, décide à 15 voix pour et de fixer les taux des indemnités suivant :

- L'indemnité du Maire à : 44,3 % de l'indice brut terminal
- L'indemnité des 3 adjoints à : 11,77% de l'indice brut terminal

Lecture de la charte de l' élu local par le maire.

La charte de l' élu local à été remise à chaque membre du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle que l'éducation nationale veut fermer une classe à l'école d'Estivareilles. Monsieur le Maire explique le rôle des commissions communales à partager entre les 3 adjoints ainsi que les conseillers municipaux. Monsieur le Maire leur demande de se projeter dans différentes commissions pour le prochain conseil.

Monsieur le Maire propose de fixer la date du prochain conseil le vendredi 3 avril 2026 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h30

Le Maire,
Sofiane GHILAS



La secrétaire de séance,
Eglantine FRERY

